

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Communication Visuelle</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Photographie</b>	
<b>Titre du module</b>	Projets Photographiques III	
<b>Code</b>	3CVph12	DCV303245FE20
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	9	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p><b>a) Création photographique:</b> le cours permet aux étudiant·e·s de compléter leurs capacités à concevoir et entreprendre un projet de photographie artistique. Il leur donne également des outils permettant de finaliser et valoriser un tel projet.</p> <p><b>b) Installation photographique:</b> le cours amène les étudiant·e·s à réaliser, éditer et finaliser un projet photographique sous la forme d'une installation.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>a) Création photographique</b> (6 jours): les étudiant·e·s développent un projet artistique libre sur l'ensemble du semestre et le soumettent régulièrement au regard critique et au conseil de l'enseignant·e.</p> <p><b>b) Installation photographique</b> (6 jours): sur la base de réunions de groupe et de consultations individuelles, le cours aborde les étapes de la réalisation d'un projet d'installation ainsi que sa finalisation en termes de présentation et d'argumentation.</p>
<b>Formes d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
<b>Modalités de rattrapage</b>	<p>Remédiation possible en fin de semestre. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisantes, le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	<p>a) Natacha Lesueur</p> <p>b) Marco Poloni</p>

<b>Responsable du module</b>	Milo Keller	
<b>Descriptif validé le</b>	13 août 2020	<b>Par</b> Milo Keller